



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 janvier, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Chemilly, légalement convoqués par courriel du 22 janvier 2024, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Mme Claire Cabanel, Maire.

Étaient présents : Mme Claire Cabanel, M. Xavier Villedey, M. Nicolas Semet, Mme Anne Toureau, Mme Ghislaine Fayolle, Mme Nathalie Cheminel, Mme Séverine Fort, M. Gérard Gendre, M. Florian Andrieux, M. Erwann Villedey,

Était absent : M. Fabien Martin

Étaient absents excusés : M. René Gauthier, Mme Nathalie Naudou,

Pouvoirs : 2 – M. René Gauthier a donné pouvoir à M. Gérard Gendre, Mme Nathalie Naudou a donné pouvoir à Mme Ghislaine Fayolle.

Secrétaires de séance : M. Xavier Villedey (lecture du PV du 16 novembre), et Mme Anne Toureau (prise de notes)

Début de séance : 19h00

Lecture et approbation du procès-verbal du 16 novembre 2023

Rapide rétrospective des événements depuis le 16 novembre 2023 :

- Repas du CCAS le 16 novembre, retours positifs des participants.
- Repas de Noël des enfants de l'école à la salle polyvalente mardi 19 décembre. Nicolas Semet a représenté la mairie – le repas s'est bien déroulé – retours positifs ;
- Sensibilis'haie : la haie a été plantée le 22 janvier par les enfants de l'école entouré d'adultes. Une cinquantaine de communes de l'Allier ont participé à ce dispositif.
- Le SDE a réparé les éclairages défectueux et harmonisé les horaires d'allumage. A part quelques spots sur la D2009, l'éclairage est éteint de 23h à 6h du matin.
- Une personne ukrainienne s'est arrêtée à la mairie pour remercier du pavoisement du drapeau ukrainien. Elle s'est dite émue par cette démonstration de soutien.

Délibérations :

- Autorisant la fourniture et la pose gratuites d'un abribus par la Région.

L'Abribus « Ecole » étant en très mauvais état, le conseil accepte l'offre de la Région et a fait le choix du modèle d'abribus souhaité pour remplacer l'ancien. Le dossier a été mis en ligne. L'abribus sera posé en avril ou mai prochain.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et approuve la délibération.

- Délibération de réfection de voirie et autorisant la maire à demander une subvention.

Au vu de l'état dégradé des voies, Route de Soupaize et Chemin des Bruyères, le conseil estime qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection de ces voies.

Par ailleurs, la voirie du hameau Caudalie ayant été rétrocédée à la commune, celle-ci est maintenant propriétaire de cette voirie, et les propriétaires du lot 15 se plaignent de problèmes d'écoulement des eaux pluviales. Il devient donc nécessaire de procéder aux travaux d'enrobé et de finitions de cette voirie.

L'ensemble des travaux de voirie (Soupaize, les Bruyères et hameau Caudalie) est estimé d'après les devis à un coût entre 45000 € et 50000€ HT, et remplissent les conditions pour faire l'objet d'une subvention de 30% de la part du Conseil Départemental.

Au vu de ces éléments, le conseil vote à l'unanimité les travaux de voirie et autorise Madame la Maire à demander une subvention auprès du Conseil départemental

• **Délibérations Moulins Communauté :**

Moulins Communauté demande aux communes de prendre les deux délibérations suivantes :

- Transfert à Moulins Communauté des terrains situés au sein des ZAE = Zone d'Activités Economiques sur les communes d'Avermes, Lurcy-Lévis et Neuilly le Réal.
- Transfert de la compétence « Versement des contributions au SDIS » à Moulins Communauté – Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLET) de Moulins Communauté adopté lors de la réunion du 27 novembre 2023.

Le conseil n'a pas d'objections sur ces deux délibérations qui seront réputées favorables au 21 mars 2024 sans qu'il y ait besoin de transmettre de délibérations.

• **Délibération pour désigner les nouveaux représentants de la commune au SEA (anciennement SIVOM) à la suite du départ de Mme Patricia Cannaux.**

Cette délibération est à prendre par Moulins Communauté. Le nom des représentants désignés sera transmis à Moulins communauté :

Représentants :

- Claire Cabanel, suppléant Gérard Gendre
- René Gauthier, suppléante Nathalie Cheminel

Informations diverses

FINANCES : La clôture des comptes est en cours. Certaines recettes fiscales ont été plus importantes que budgétées et le budget dépenses 2023 n'a pas été dépassé globalement. La situation est donc plutôt favorable.

PERSONNEL :

- Emploi saisonnier d'agent technique pour 5 mois d'avril à août 2024. Proposition de reprendre Raphaël Bieciniski qui a donné satisfaction l'année dernière. Le conseil est favorable à cette proposition.
- L'agent technique de la commune, Kevin Hudry Critoux a terminé son année de

stagiatisation et est donc titulaire à partir du 1^{er} février 2024. Une remise à niveau de son CACES nacelle sera programmée prochainement.

- La service civique, Lauriane, sera rencontrée prochainement pour connaître ses souhaits pour l'avenir.
- L'assemblée Générale de l'Union des DDEN du secteur, se tiendra à la salle polyvalente le 7 février 2024 à 18h.

RCVCB

- Projet boulangerie : Depuis l'engagement de l'architecte fin novembre, deux réunions de travail avec le porteur de projet ont été organisées à la mairie et vont aboutir à la présentation de l'APS (avant-projet sommaire) le 13 février prochain.
- Autres projets RCVCB : la convention RCVCB a été signée en novembre 2023, le périmètre et l'enveloppe budgétaire globale ne peuvent plus être changés. Le projet de travaux importants pour l'apaisement de la circulation D2009 ne pourra se faire immédiatement, néanmoins des petits aménagements pourront rentrer dans l'enveloppe.

INSTALLATION LPO

- L'installation des bureaux à l'ancienne poste est en cours. Le bail court depuis le 15 janvier 2024 et le loyer est dû à partir du 1^{er} février.
- Il reste à finir de vider l'ancienne bibliothèque et à préparer le bail.

PARCELLES 152 & 149

Les 2 parcelles empiètent sur l'impasse Sauvignon à l'entrée de l'impasse, et ont une superficie totale de 55 m². Le conseil est favorable à racheter ces deux parcelles pour conserver le passage et l'accès au lotissement. Une proposition va être faite au propriétaire.

VOIRIE ET BÂTIMENTS

- Le broyage des voies de la commune par AGRI-TP est terminé.
- Il a été demandé à Assemblia de remplacer les plots publicitaires pour le hameau Caudalie aux entrées de la commune sur la D2009 (demande de l'UTT de Cérilly).
- Dégradation du chemin de la Jolivette à cause des travaux ENEDIS/POTAIN signalé par M. Normand, la mairie va contacter les entreprises pour demander la remise en état.
- Dégradation du chemin entre M. Hébrard et M. Faulconnier signalé par Séverine. Kevin ira constater.

SIGNALISATION ROUTIERE

- Lotissement Les Marches : Florian demande à refaire la signalisation « Cédez le passage » à l'angle du cimetière et de la rue de la Moissonnière.
- En attente de la réception des panneaux de signalisation pour changer le sens de circulation du Hameau Caudalie.

CENTRE SOCIAL L'ESCALE

La convention entre l'Escale et la commune est à renouveler. 4 personnes bénéficient du portage des repas par l'Escale, quelques enfants vont au centre de loisirs, le RAM organise chaque mois à Chemilly une session pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles gardent. Pour tous ces services la commune est favorable au renouvellement de la convention pour 3 ans, aux conditions d'augmentation de la participation de la commune pour tenir compte des hausses de tarifs d'électricité et de carburant de 5% en 2024, 4% en 2025 et 3% en 2026.

SDIS

Gérard Gendre s'occupe du dossier et indique que :

- 12 postes à incendie ont été recensés, certains présentent des défauts mineurs qui vont être pris en charge.
- 22 points d'eau sont signalés, pour certains la localisation est difficile.
- 15 piscines ont été dénombrées sur Chemilly. Gérard Gendre va contacter les propriétaires et voir avec eux s'ils seraient d'accord pour signer une convention autorisant le prélèvement d'eau en cas d'incendie.

VILLAGE D'AVENIR

Les 3 communes de BESSON, BRESNAY et CHEMILLY ont candidatés « en grappe » à ce dispositif mis en place par l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) et la Préfecture de l'Allier. La grappe des 3 communes est lauréate. Une réunion lundi 5 février permettra de préciser les modalités de ce dispositif qui a pour but de faciliter la réalisation des projets des 3 communes en synergie les unes avec les autres.

PHOTOVOLTAÏQUE

La loi d'accélération des ENR (Energies renouvelables) fait que la commune est contactée par des entreprises de pose de panneaux ou hangar photovoltaïques ou encore parking de recharge pour voiture électriques pour proposer leurs services.

Trois terrains en particulier ont été repérés pour de tels travaux :

- L'ancien stade
- La parcelle le long de l'A79, avant la Réserve Naturelle du Val d'Allier. Cette parcelle est actuellement la propriété d'Aliae.
- L'aire de covoiturage sur la D2009, après le 2eme rond-point

Ce sujet va être étudié par le conseil dans les prochains mois.

ADRESSAGE

La loi 3DS oblige les communes à avoir terminer l'adressage de tous les logements de la commune avant le 1^{er} juin 2024. Cela concerne environ 90 foyers.

Un groupe de travail est constitué et se réunira le 30 janvier 2024 pour une première réunion de travail.

ELECTIONS EUROPEENNES 9 JUIN 2024

Prévoir l'emplacement des panneaux

QUESTIONS DIVERSES

Séverine Fort présente un spectacle de 35 minutes destiné aux maternelles et sur le vivre ensemble et le respect et propose de le présenter aux 3 classes de maternelle ensemble de Bresnay, Besson et Chemilly et de partager le coût du spectacle (500€ pour 60 enfants). Ce projet peut rentrer dans le cadre « Villages d'avenir » et sera proposé aux maires de Besson et Bresnay et aux enseignantes de maternelle.

La séance est levée à 21h38.